



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 avril 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-douzième session**

Point 154 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission de l'Organisation  
des Nations Unies pour la stabilisation  
en République démocratique du Congo**

## **Modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Aux fins de son examen du rapport du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/72/778), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 17 avril 2018.

2. Dans ses résolutions 2277 (2016) du 30 mars 2016 et 2348 (2017) du 31 mars 2017, le Conseil de sécurité a demandé à la MONUSCO de fournir une assistance technique et un soutien logistique pour la révision des listes électorales et de faciliter le déroulement du cycle électoral, notamment en engageant un dialogue régulier et portant sur les questions de fond avec la Commission électorale nationale indépendante. Le 5 novembre 2017, la Commission a publié un calendrier électoral, dans lequel elle indiquait que les élections présidentielle et législatives (tenues respectivement aux niveaux national et provincial) auraient lieu en même temps, le 23 décembre 2018, et précisait un certain nombre de conditions préalables (A/72/778, par. 1 à 4). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces conditions étaient les suivantes : i) achèvement du nettoyage des listes électorales (5 avril 2018) ; ii) achèvement de la vérification des listes électorales (25 mai) ; iii) adoption et promulgation de l'annexe à la loi électorale sur la répartition des sièges (8 mai) ; iv) convocation des électeurs (23 juin) ; v) enregistrement des candidats aux élections présidentielle et législatives nationales (du 25 juillet au 18 août) ; vi) publication de la liste définitive des candidats aux élections présidentielle et législatives nationales (septembre) ; vii) recrutement et formation du



personnel de la Commission électorale nationale indépendante (à partir d'août et jusqu'au 5 décembre) ; viii) préparation et distribution sur le terrain du matériel électoral (à partir d'octobre et jusqu'au 5 décembre) ; ix) accréditation des témoins, des observateurs et des journalistes (du 8 novembre au 22 décembre) ; x) conduite des campagnes électorales (du 22 novembre au 21 décembre).

3. Dans sa résolution [71/301](#) concernant l'exercice budgétaire 2017/18, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 1 141 848 100 dollars destiné à financer le fonctionnement de la MONUSCO. Au paragraphe 18 de son rapport ([A/72/778](#)), le Secrétaire général indique que la Mission s'est efforcée de redéfinir l'ordre de priorité de ses besoins afin de financer les opérations non prévues au budget qui avaient trait à l'assistance technique et au soutien logistique à apporter aux fins de la révision des listes électorales. Comme indiqué au paragraphe 21 dudit rapport, la Mission ne pourrait pas financer sans dépassement de crédits des dépenses supplémentaires d'un montant de 47 922 700 dollars liées aux activités électorales. En conséquence, le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice 2017/18 s'élèverait à 1 189 770 800 dollars.

4. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des précisions sur les ressources additionnelles nécessaires au titre des contingents (3 077 800 dollars), du personnel civil (2 978 800 dollars) et des dépenses opérationnelles (41 866 100 dollars) (*ibid.*, par. 5 à 18). Ces montants comprennent notamment les ressources afférentes au déploiement proposé d'une unité de géolocalisation chargée d'analyser les menaces, au rapatriement de trois hélicoptères d'attaque et au règlement de réclamations adressées par un fournisseur au cours des exercices précédents. Ayant demandé des précisions sur ce dernier point, le Comité consultatif a été informé que le contrat ayant donné lieu à des réclamations avait été signé par le fournisseur le 31 juillet 2015 et que ce dernier avait présenté plusieurs réclamations en 2016 et 2017. Il a également été informé que l'ONU s'était entendue avec le fournisseur en janvier 2018 pour régler l'ensemble des réclamations pour un montant de 3 620 700 dollars. **Le Comité consultatif s'interroge sur le bien-fondé du report à l'exercice 2017/18 de besoins de financement afférents à l'exercice 2015/16. Le Comité estime qu'il aurait fallu demander ces ressources supplémentaires durant l'exercice 2015/16 dans le cadre d'un projet de budget révisé ou d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, et en tenir compte dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2016/17 (voir [A/72/638](#) et [A/72/638/Corr.1](#)).**

5. Ayant demandé des précisions sur les dépenses antérieures afférentes aux activités liées aux élections, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice 2016/17, la MONUSCO avait financé sans dépassement de crédits des dépenses d'un montant de 37 413 900 millions de dollars pour l'inscription des électeurs en vue des élections prévues.

6. Le Comité consultatif a été informé que, selon les estimations, la Mission devrait utiliser l'intégralité de son budget approuvé pour l'exercice 2017/18, plus des crédits supplémentaires d'un montant de 47 922 700 dollars. Il a également été informé qu'au 5 mars 2018, la MONUSCO disposait d'une réserve de trésorerie de 228 831 900 dollars et qu'après déduction du montant correspondant à trois mois de dépenses, soit 186 208 400 dollars, cette dernière ne s'élèverait plus qu'à 42 623 500 millions de dollars.

7. Comme suite à ses questions concernant le recrutement de 102 agents financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) devant être affectés dans divers bureaux de la Mission, le Comité consultatif a été informé que celui-ci avait débuté en février et se terminerait en juin 2018, sachant qu'au 9 avril 2018, 4 emplois avaient été pourvus et les 98 autres se trouvaient à divers stades de recrutement. Ayant demandé des précisions, il a également été informé que ces

102 emplois de temporaire seraient maintenus durant l'exercice 2018/19 (voir [A/72/789/Add.11](#), par. 40 et 41). Il a par ailleurs reçu des informations détaillées sur les effectifs proposés pour appuyer le processus électoral au cours des exercices 2017/18 et 2018/19.

8. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 figurent au paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général ([A/72/778](#)).

9. **Le Comité consultatif souligne que les demandes de ressources additionnelles liées à l'assistance électorale auraient pu être présentées plus tôt en 2018, étant donné notamment que certaines activités liées aux élections à venir, comme le recrutement de personnel financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ont été lancées en février 2018. Le Comité est toutefois conscient que si l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour l'exercice 2017/18 n'était pas approuvée, la MONUSCO ne serait pas en mesure de financer les dépenses susvisées au moyen des ressources dont elle dispose.**

10. **Compte tenu des observations et recommandations formulées dans les paragraphes qui précèdent, notamment du fait que les dépenses de la MONUSCO pour l'exercice en cours pourraient dépasser le montant du crédit déjà ouvert, et après avoir examiné la situation de trésorerie de la Mission au 5 mars 2018 (voir par. 6 ci-dessus), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit supplémentaire de 47 922 700 dollars, destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, en sus du crédit de 1 141 848 100 dollars déjà ouvert à ce titre pour le même exercice en application de la résolution [71/301](#) de l'Assemblée.**

11. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner des informations détaillées sur les dépenses effectivement engagées par la MONUSCO dans son rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.**